

LA SFE C'EST...

Une association pour développer l'évaluation des politiques publiques et promouvoir son utilisation

Fondée en juin 1999 à Marseille, la SFE contribue au développement de l'évaluation des politiques publiques en France et promeut son utilisation dans les organisations publiques et privées, ainsi qu'au sein des collectivités en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques publiques.

Une communauté d'acteurs visant l'amélioration de l'action publique et la stimulation du débat démocratique

Association à but non lucratif apolitique, rassemblant 600 membres de tous statuts (élus, fonctionnaires d'Etat, fonctionnaires territoriaux, chercheurs, consultants, experts, associations ...), la SFE est un lieu de rassemblement, de débats, de capitalisation et de formation, ouvert à tous.

Une conception de l'évaluation des actions publiques régie par des principes et ouverte à une diversité des méthodes

Les enjeux de l'évaluation concernent l'ensemble des citoyens, en vue de l'intérêt général. À ce titre, sa pratique doit être régie par des principes spécifiques, que la Charte adoptée par la SFE en 2006 définit en sept points : pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité, responsabilité. Les méthodes peuvent être tant qualitatives que quantitatives.

Un rôle spécifique aux côtés des pouvoirs publics et des élus

Le projet 2009-2013 de la SFE affirme que l'association doit jouer trois rôles dans la régulation du champ de l'évaluation, hiérarchisés ainsi :

1. Production, diffusion et échange de connaissances et d'informations ;
2. Définition des valeurs, principes déontologiques, standards de qualité et références professionnelles ;
3. Promotion de l'évaluation dans la sphère publique.

UNE ASSOCIATION AU SERVICE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Nos partenaires



DES PRIORITES D' ACTIONS

LA CONSTITUTION DU CENTRE DE RESSOURCES SUR INTERNET

Conçu comme l'outil privilégié de la production et de l'échange des connaissances, ce centre de ressources doit donner à tous les internautes un accès direct et gratuit aux principales références en matière d'évaluation des politiques ainsi qu'aux activités publiques de la SFE ; il doit également permettre à ses adhérents d'avoir un accès privilégié à des informations, des échanges et des connaissances.

LE DÉVELOPPEMENT DES JOURNÉES D'ÉTUDES

Chaque année, la SFE propose des journées d'étude thématique, par exemple sur l'évaluation d'une politique sectorielle, ou un questionnement transversal, un champ d'acteurs, une question de méthodes. Cette approche doit être développée en complément des Journées françaises de l'évaluation qui auront lieu tous les deux ans.

LA MONTÉE EN CHARGE DES GROUPES RELATIFS AUX POLITIQUES PUBLIQUES SECTORIELLES

Les groupes actuels doivent être renforcés pour couvrir les principaux secteurs de politiques publiques et y favoriser le développement de l'évaluation. Sont particulièrement ciblés les secteurs de la santé, de la culture, de l'économie, de l'éducation et de la formation.

LA CRÉATION D'UNE REVUE FRANÇAISE DE L'ÉVALUATION

Cette revue doit pouvoir compléter les autres publications pour permettre, de manière régulière, la parution d'articles de bon niveau ; elle donnera la possibilité aux chercheurs de trouver un lieu de diffusion de leurs travaux, et aux professionnels de s'informer réciproquement. Dans un premier temps, elle sera produite dans un format électronique.

LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX

La SFE renforcera ses partenariats de travail avec les sociétés d'évaluation des autres pays, notamment dans les deux réseaux qu'elle a contribué à créer : le réseau francophone (RFE) et le réseau des sociétés européennes (NESE : National Evaluation Societies of Europe).

LA CONSTRUCTION D'UN RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

Une réflexion sur les référentiels de compétences contribuera à terme à la professionnalisation des acteurs de l'évaluation, à travers un référentiel applicable aux Formations à l'évaluation, et un référentiel Métiers ; cette approche est préférée aujourd'hui à une démarche de certification des évaluateurs et des pratiques.

L'ACTION CIBLÉE AUPRÈS DES ÉLUS ET DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

La SFE appuie particulièrement la promotion de l'évaluation auprès des élus nationaux et territoriaux, et des grands partenaires institutionnels. Pour cela, elle développe son réseau, participe à des réunions publiques, interpelle les candidats aux élections.

UN OBSERVATOIRE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Cet outil recense d'ores et déjà plus de 1000 références d'évaluations réalisées depuis 2000, dont la moitié sont accompagnées de leurs rapports ou synthèses. Cette base a été construite via des recherches sur Internet et la transmission de leurs références par des adhérents de la SFE.

LA CHARTE DE L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

LES PRINCIPES DE L'ÉVALUATION EN FRANCE

Pluralité

L'évaluation s'inscrit dans la triple logique du management public, de la démocratie et du débat scientifique. Elle prend en compte de façon raisonnée les différents intérêts en présence et recueille la diversité des points de vue pertinents sur l'action évaluée, qu'ils émanent d'acteurs, d'experts, ou de toute autre personne concernée. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue se traduit -chaque fois que possible- par l'association des différentes parties prenantes concernées par l'action publique ou par tout autre moyen approprié.

Distanciation

L'évaluation est conduite de façon impartiale. Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel informent les autres partenaires de tout conflit d'intérêt éventuel. Le processus d'évaluation est conduit de façon autonome par rapport aux processus de gestion et de décision. Cette autonomie préserve la liberté de choix des décideurs publics.

Compétence

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel mettent en œuvre des compétences spécifiques en matière de conception et de conduite de l'évaluation, de qualité de la commande, de méthodes de collecte de données et d'interprétation des résultats. Elles ont le souci d'améliorer et de mettre à jour leurs compétences, notamment en référence à celles en usage dans la communauté internationale de l'évaluation.

Respect des personnes

Les personnes participant au processus d'évaluation à titre professionnel respectent les droits, l'intégrité et la sécurité de toutes les parties concernées. Elles s'interdisent de révéler l'origine nominative des informations ou opinions recueillies, sauf accord des personnes concernées.

Transparence

La présentation des résultats d'une évaluation s'accompagne d'un exposé clair de son objet, de ses finalités, de ses destinataires, des questions posées, des méthodes employées et de leurs limites, ainsi que des arguments et critères qui conduisent à ces résultats. La diffusion publique des résultats d'une évaluation est souhaitable. Les règles de diffusion des résultats sont établies dès le départ. L'intégrité des résultats doit être respectée, quels que soient les modalités ou les supports de diffusion retenus.

Opportunité

Une évaluation doit être décidée lorsqu'elle est susceptible de – et organisée afin de – produire des résultats à l'égard des finalités mentionnées au préambule de cette charte : compte rendu démocratique, efficacité de la dépense, apprentissage organisationnel, facilitation d'évaluations ultérieures.

Responsabilité

La répartition des rôles entre les différents acteurs de l'évaluation est établie dès le départ de façon à ce que toutes les fonctions de celle-ci soient bien prises en charge (définition du mandat, pilotage du processus, enquêtes et analyses, formulation du jugement et des recommandations éventuelles, diffusion des résultats). Les personnes et institutions participant au processus d'évaluation mobilisent les moyens appropriés et fournissent les informations nécessaires à la conduite de l'évaluation. Elles sont conjointement responsables de la bonne application des principes énoncés dans cette charte.